

Le Lien

La Lettre numérique bimestrielle d'Autisme France

Avril – Mai 2006 – n°4

En direct avec vous

Demeurons vigilants

Lors de l'assemblée générale de l'association, Evelyne Friedel présidente d'Autisme France a présenté le bilan 2005 : comme 2004, 2005 fut une bonne année pour l'association et a encore marqué une nette progression du mouvement, même si la situation vécue par les personnes autistes en France continue d'être largement insatisfaisante.

Les temps actuels sont marqués par l'élaboration des textes appelés à régir le titre de psychothérapeute ; Autisme France a pris part à une pétition/lettre ouverte réunissant les signatures de divers acteurs de la communauté scientifique soutenant la démarche selon laquelle les différentes approches validées soient signalées nominativement dans les textes.

Nous avons tous aussi été informés par la parution du rapport de l'INSERM sur les troubles de conduite soutenu par Autisme France qui a refusé à cette occasion de se faire manipuler par d'autres professionnels qui ont tenté de faire dire à ce rapport ce qu'il ne dit pas. Enfin, en "réponse" au Livre Noir est paru l'Anti-Livre Noir de la psychanalyse publié sous l'autorité de J-A Miller, gendre de Lacan...

Les tentatives de manipulation tant des associations que de l'opinion publique sont nombreuses ; il est capital de ne pas baisser la garde !

La rédaction

ACTUALITES

- **Loi Handicap du 11 février 2005 : Un an après**

Pour le premier anniversaire de la loi Handicap du 11 février 2005, Philippe Bas, ministre délégué à la Sécurité sociale, aux Personnes âgées, aux Personnes handicapées et à la Famille, a fait le point sur la mise en œuvre de la loi.

Philippe Bas a également présenté la campagne nationale de sensibilisation, qui a débuté symboliquement le 11 février par une première vague de spots radio vers le grand public. Il a par ailleurs annoncé sa détermination à renforcer le volet « emploi » de la loi Handicap, notamment en apportant un meilleur soutien aux entreprises adaptées, qui emploient en France environ 20 000 travailleurs handicapés. Un bilan économique des 500 entreprises adaptées va être effectué, afin de définir leurs perspectives d'évolution et les besoins financiers nécessaires à la réalisation de ces objectifs.

Enfin, le ministre a demandé à M. Paul Blanc, Sénateur des Pyrénées-Orientales, de mener une réflexion sur le vieillissement des personnes handicapées, en identifiant notamment leurs besoins en matière de prise en charge.

http://www.cnsa.fr/IMG/pdf/Dossier_de_presse_loi_handicap_090206.pdf

- **Campagne en faveur des personnes handicapées**

http://www.handicap.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=3

- **Nouvelle présentation du site du gouvernement, dédié au handicap**

<http://www.handicap.gouv.fr/>

- **Nouvelles allocations pour personnes handicapées adultes**

Le portail service-public.fr propose une mise à jour de ses fiches pratiques consacrées aux "aides financières pour adultes handicapés".

Ce dossier présente plusieurs fiches pratiques et formulaires concernant l'allocation aux adultes handicapés (AAH), la prestation compensation, le cumul du prêt à taux zéro et de la subvention ANAH, ou l'aide à l'autonomie.

Parmi les nouvelles aides, figure la "*prestation de compensation à domicile*". Depuis le 1er janvier 2006, les personnes handicapées âgées de 20 à 65 ans peuvent déposer auprès de la Maison départementale des personnes handicapées une demande pour bénéficier de cette prestation. Cette aide permet de financer des services à la personne (assistance à domicile, déplacements) et des frais visant à améliorer le cadre de vie.

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N202.xhtml>

- **L'État à nouveau condamné pour défaut de scolarisation d'un adolescent handicapé**

Pour la deuxième fois en France, l'État vient d'être condamné pour défaut de scolarisation d'un enfant handicapé. Déjà contraint, en octobre 2005, à verser 36 000 euros à la famille d'un jeune autiste lyonnais de 14 ans pour n'avoir pas assuré sa scolarisation en établissement spécialisé, l'État doit cette fois s'acquitter de 30 800 euros pour Nicolas (*) et ses parents. Cet adolescent, devenu handicapé mental après une grave méningite encéphalite à l'âge de 8 ans, n'a plus jamais été scolarisé depuis ce drame, en 1996, faute de place en établissement spécialisé.

La famille a fondé son action sur l'article L. 112-1 du Code de l'éducation : "*les enfants et adolescents handicapés sont soumis à l'obligation éducative. Ils satisfont à cette obligation en recevant soit une éducation ordinaire soit, à défaut, une éducation spéciale, déterminée en fonction des besoins particuliers de chacun d'eux par la commission départementale d'éducation spéciale*".

http://www.lefigaro.fr/france/20060314.FIG000000033_l_etat_puni_pour_non_scolarisation_d_un_jeune_handicape.html

<http://www.motsamots.org/articles/215.htm>

DOSSIERS

- **La maison départementale des personnes handicapées**

http://www.cnsa.fr/IMG/pdf/B_Verbatim_Synthese_MDPH_ideale.pdf

http://www.handicap.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=2

- **Attentes et besoins des associations "handicap mental" dont ceux d'Autisme France**

http://www.cnsa.fr/article.php3?id_article=125

http://www.cnsa.fr/IMG/pdf/Autisme_France_attentes_et_besoins.pdf

- **Le Rapport de l'INSERM sur les troubles des conduites chez l'enfant et l'adolescent**

http://ist.inserm.fr/basisrapports/trouble_conduites/trouble_conduites_synthese.pdf

<http://ist.inserm.fr/basisrapports/trouble-conduites.html>

Autisme France a félicité les rapports de l'INSERM de fin 2002 début 2003 sur les troubles mentaux ainsi que le rapport de 2004 sur les psychothérapies. Aujourd'hui, Autisme France

considère aussi que le récent rapport de 2006 sur les troubles des conduites chez l'enfant et l'adolescent a la même valeur scientifique.

Dans ce contexte, Autisme France a refusé de signer et de diffuser la pétition "Pas de zéro de conduite pour les enfants de trois ans", contre un rapport de l'INSERM qui a toute sa valeur, qui comme les autres rapports de l'INSERM est fondé sur des analyses strictement scientifiques et éducatives et qui recommande des approches éducatives et cognitivo-comportementales. Cette pétition a naturellement été rédigée et est signée par des psychanalystes ou psychiatres d'obédience psychanalytiques, refusant d'autres types de diagnostic ou de prises en charge que les leurs (Delion, Golse, Roudinesco et autres ...). Autisme France déplore encore une fois la manipulation des associations de parents et de patients par les psychanalystes, qui se sont autorisés, via une information malhonnête, à faire passer cette pétition, à laquelle il n'est pas question de souscrire, sur les forums du Comité d'entente et des associations de parents et de patients. Ce rapport ne conduit nullement à donner des "zéros de conduite" aux enfants de 3 ans. Les troubles de conduite visés sont les troubles répétés de violence dans les écoles, et non pas les comportements classiques des enfants qui s'expriment. Ce rapport conduit simplement à diagnostiquer, comme nous le souhaitons aussi pour nos enfants, les éventuels troubles (troubles réels encore une fois et non simples comportements passagers) le plus précocément possible.

Comme le souligne très justement le Professeur Bernadette Rogé : "Le rapport INSERM ne fait pas état de "rééducation de futurs délinquants" car on sait bien dans le monde scientifique que l'on ne peut pas faire une prévision de comportements à 15 ans de distance ! Par contre, on peut identifier des facteurs de risque et des facteurs de protection ! Quel mal y aurait-il alors à jouer sur ces facteurs de protection pour faire en sorte que des enfants précocement en difficulté puissent bénéficier d'une aide pour aller mieux ? Un exemple : une étude canadienne (Tremblay) a montré que l'évolution d'enfants présentant dans le milieu de la crèche des comportements agressifs non liés à des événements ponctuels mais durables, avaient une meilleure chance d'évolution lorsque ces mêmes enfants étaient par ailleurs sociables, en recherche de contacts positifs (eh oui, ça existe, des enfants qui ont des troubles des conduites mais qui peuvent aussi avoir des conduites positives). Cela a débouché sur un programme dans lequel on a favorisé les contacts sociaux positifs, on les a renforcés chez des enfants à risque. Et vous ne trouvez pas cela correct ? "

- **Formation des psychothérapeutes : Communiqué de presse du 12 avril 2006 de l'Association Française de Thérapie Comportementale et Cognitive (AFTCC)**

Dans l'élaboration des textes appelés à régir le titre de psychothérapeute, le Ministère de la Santé et la Direction Générale de la Santé ont précisé dans un premier temps que les cliniciens devraient acquérir à l'université des connaissances dans les approches de psychothérapie "validées scientifiquement". Malheureusement, les autorités publiques ont fait machine arrière et l'avant projet de décret ne reflète aucunement la première position qu'elles avaient retenue, comme l'indique le **Communiqué de presse du 12 avril 2006 de l'Association Française de Thérapie Comportementale et Cognitive (AFTCC)**.

Le Ministre de la Santé, Xavier Bertrand a réuni, le 7 avril 2006, les universitaires, les associations scientifiques et de professionnels dans le cadre des concertations multilatérales sur le projet de décret en Conseil d'Etat pris en application de l'Article 52 de la loi n° 2004-806 du 9 août relative à la politique de santé publique portant sur l'usage du titre de psychothérapeute.

La nécessité de légiférer, sur l'exercice de la psychothérapie laissé jusqu'à présent dans un vide juridique total, est apparue au grand jour avec les recommandations, en 2002, de la mission interministérielle de la lutte contre les sectes.

Recommandations sur lesquelles s'est appuyé le député Bernard Accoyer pour présenter un amendement réglementant l'exercice de la psychothérapie qui devait être réservé aux psychiatres, psychologues et médecins ayant les qualifications professionnelles requises.

Dans l'exposé des motifs, nous pouvons lire : « Depuis février 2000, la mission interministérielle de lutte contre les sectes signale que certaines techniques psychothérapeutiques sont un outil au service de l'infiltration sectaire et elle recommande régulièrement aux autorités sanitaires de cadrer ces pratiques. Cette situation constitue un danger réel pour la santé mentale des patients et relève de la santé publique.

Il est donc indispensable que les patients puissent être clairement informés sur la compétence et le sérieux de ceux à qui ils se confient. Il convient donc de considérer les psychothérapies comme un véritable traitement. A ce titre, leur prescription et leurs conduites doivent être réservées à des professionnels détenteurs de diplômes universitaires, attestant d'une formation institutionnelle, garantie d'une compétence théorique, pouvant être doublée d'une expérience pratique ».

L'intention était claire : protéger les patients en professionnalisant l'exercice de la psychothérapie.

L'amendement Accoyer a été adopté à l'unanimité, le 8 octobre 2003, à l'Assemblée nationale (Article 18). Après de nombreux et houleux débats, l'Article 18 du projet de loi fut modifié par le Sénat en seconde lecture. La version du Sénat a été reprise et adoptée par la commission mixte paritaire le 28 juillet 2004 (Article 18 quater), puis voté le 9 août 2004 par l'Assemblée nationale (Article 52).

D'un texte présentant un objectif clairement défini et les moyens pour l'atteindre, nous arrivons à une loi floue, contradictoire, résultat de compromis oubliant la mission première du texte: protéger les usagers.

L'article 52 de loi ne fait plus référence à une formation, quelle qu'elle soit, en psychothérapie mais, en revanche, mentionne dans son dernier alinéa l'obligation d'une formation en psychopathologie clinique théorique et pratique pour tout professionnel souhaitant faire usage du titre, formation fixée par décret.

Une première version de l'avant-projet de ce décret fut présentée aux professionnels le 10 janvier et le 21 février 2006. Elle proposait une formation de niveau Master (Bac + 5 ans) et une connaissance des quatre approches psychothérapeutiques scientifiquement validées (psychanalyse, thérapie comportementale et cognitive, thérapie systémique, thérapie intégrative).

L'espoir que les politiques aient le souci de la compétence des professionnels renaissait.

Certains psychanalystes ont crié à la psychothérapie d'Etat et les psychothérapeutes autoproclamés qui ne sont ni médecins, ni psychologues ont eu peur d'aller ou de retourner sur les bancs de l'université.

Le 7 avril 2006, le Ministre de la Santé présidait la troisième réunion pour présenter son arbitrage.

A la stupéfaction de la grande majorité des participants, méprisant le texte de la loi et plus encore la protection des usagers, qu'il s'agisse des enfants ou des adultes, il a envisagé une attestation de formation se réduisant à 150 heures d'enseignement théorique et 4 mois de stage, sans aucun pré-requis exigible.

Mépris de la loi

- les médecins et les psychologues quelle que soit leur spécialité et les psychanalystes inscrits dans les annuaires de leurs associations seront psychothérapeutes de droit alors que la loi actuelle prévoit une formation au moins en psychopathologie pour tous les professionnels.

- les psychothérapeutes autoproclamés déjà installés depuis 5 ans, ni médecins, ni psychologues auront un régime de faveur. Ils seront « labellisés » par l'Etat sans autre formalité qu'une simple déclaration sur l'honneur et une photocopie des formations suivies,

sans qu'aucun minimum ne soit prévu alors que le législateur imposait une obligation de formation en psychopathologie clinique théorique et pratique pour tout professionnel.

Autant dire rien puisqu'une heure ou deux de conférence suffira pour être autorisé à faire usage du titre de psychothérapeute.

Mépris des usagers

- est-il envisageable qu'un étudiant puisse, après un an de formation, diagnostiquer et traiter les troubles psychiques chez un adulte ou chez un enfant ?

- l'Etat ne remplit pas son devoir de protection des usagers et les met en danger en donnant sa caution à de pseudo futurs professionnels si insuffisamment formés qu'ils n'auront aucune compétence véritable en psychothérapie. Il rend ainsi encore plus confuse la situation à venir pour les patients. Actuellement, s'affirmer psychothérapeute, sans préciser sa formation initiale, ne donne aucune garantie aux patients. Si l'on suit le projet de décret les patients n'auront toujours pas de garantie mais les prétendus psychothérapeutes auront la caution de l'Etat !

Les propositions ministérielles ouvrent la porte à toutes les dérives. Notre ministre de la Santé a oublié que la psychothérapie est, avant tout, un acte de soin responsable.

Il a aussi oublié l'Europe et ses projets pour la santé mentale. Dans tous les pays légiférant sur ce sujet, seuls les psychiatres et les psychologues cliniciens formés à la pratique d'une psychothérapie sont autorisés à l'exercer.

L'AFTCC a immédiatement demandé un rendez-vous au ministre. Elle ne peut pas accepter un texte aussi alarmant pour la santé publique et la protection des usagers.

- **Rapport de 2005 de la Mission interministérielle de Vigilance et de Lutte contre les dérives sectaires, notamment de certaines psychothérapies**

<http://www.miviludes.gouv.fr/>

http://www.miviludes.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=127

http://www.miviludes.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_MIVILUDES_2005-2.pdf

Voir notamment, ci-après, les pages 38 et 39 sur la communication facilitée ou la psychophanie

Introduite en France par l'orthophoniste Anne-Marguerite Vexiau, la méthode dite de « communication facilitée » est un procédé qui permettrait aux personnes privées de paroles (autistes, polyhandicapés, trisomiques, traumatisés crâniens...) de s'exprimer en tapant à la machine avec un doigt. Un partenaire leur soutient la main ce qui favorise les échanges inconscients d'information entre les deux. Le patient se brancherait sur le cerveau de son partenaire et utiliserait son équipement moteur, sensoriel, et même psychique pour exprimer sa propre pensée. Les handicapés mentaux sévères, les non voyants de naissance, les sourds profonds, les patients en phase de réveil de coma, les enfants présentant des troubles psychosomatiques seraient éligibles à cette pratique. Elle est aujourd'hui l'objet d'une controverse faute de validation scientifique et en raison des publics extrêmement fragilisés auxquels elle s'adresse. A défaut de pouvoir la qualifier de « sectaire » en l'état actuel des investigations menées à son sujet, de fortes présomptions de risque de déviations thérapeutiques sont émises par un grand nombre de professionnels qu'il s'agisse des institutions représentatives de la profession médicale comme l'Ordre national des médecins et des syndicats professionnels des soins de suite et de réadaptation. Certains propos d'Anne- Marguerite Vexiau nourrissent les craintes de ces professionnels : « Je n'avais jamais pensé que les morts puissent guérir les vivants ». Ces propos paraissent en effet typiques des dérives induites par l'essor des thérapies « trans-générationnelles » au nom desquelles des praticiens aux cursus plus ou moins sérieux développent des prestations invérifiées, voire invérifiables sur le plan médical. A cet égard, cette technique ouvre incontestablement la porte à de possibles manipulations et à l'exploitation du désarroi des

proches de la personne handicapée quand les paroles retranscrites visent de surcroît à les culpabiliser comme dans cette assertion attribuée à un enfant handicapé dont la mère avait avorté : « J'ai évité mort en choisissant maladie ».

Courant 2004, deux membres du Conseil national de l'Ordre des médecins émettaient les plus grandes réserves sur l'intérêt scientifique de celle-ci, regrettant « que cette technique soit effectuée sur des patients en grande souffrance mentale » ; le Groupe d'étude et de recherche sur l'infirmité motrice d'origine cérébrale (GERIMOC), regroupant environ cent quarante médecins ou chirurgiens de diverses spécialités, alertait du développement de cette méthode dans l'ouest de la France et en région lyonnaise.

Enfin, dans un courrier au ministre de la Santé à la fin de 2004, un médecin mettait l'accent sur les derniers développements de la méthode qui promeut des formations très onéreuses de « facilitant » à destination des parents de personnes handicapées et s'ouvre désormais aux dépressifs ou personnes atteintes de troubles mineurs dans une optique de soin psychologique, sous le label de « psychophanie ».

REVUE DE PRESSE

- **La Science avance**

Le Ministère délégué à la Recherche se lance, pour la première fois, dans le parrainage à la télévision, de programmes intitulés « La science avance ». Ces reportages, d'une durée d'une minute, sont diffusés tous les week-ends sur M6 du samedi 5 février au dimanche 3 juillet. Ces films ont obtenu le Laurier d'Argent - Prix Spécial de la Ville du Creusot pour l'innovation technique.

Reportage sur la découverte de Monica Zibovilcus par l'imagerie médicale à propos de la perception du son par les personnes autistes.

cliquer sur "les raisons de l'autisme"

<http://www.recherche.gouv.fr/discours/2005/filmscienceavance.htm>

- **Voyage au centre du cerveau sur Arte - Que se passe-t-il quand nous pensons ? Pourquoi existe-t-il différentes formes d'intelligence ? Un étonnant voyage au centre du cerveau**

- **Les virtuoses de la mémoire**

Comment fonctionne le cerveau des personnes supérieurement intelligentes ? Des spécialistes en neurosciences étudient le cas de Kim Peek, l'homme qui a inspiré le personnage du film Rain man. Il connaît par cœur des milliers de dates, mais il est incapable de se débrouiller seul au quotidien. Même problème pour l'Anglais Howard Potter qui, enfant, comptait d'un coup d'oeil le nombre de petits pois dans son assiette. Quant à Orlando Serrel, il peut se remémorer avec précision chaque minute de sa vie depuis qu'il a reçu un ballon de base-ball sur la tempe.

- **Les surdoués de la créativité**

La série poursuit son exploration de l'intelligence humaine en étudiant le cas de personnes autistes dotées de talents artistiques hors du commun. À 6 ans, Matt Savage a ainsi appris à jouer du piano tout seul, en une nuit. Le jeune Anglais Stephen Wiltshire, lui, peut dessiner de mémoire une vue détaillée de la ville de Rome après l'avoir survolée pendant quarante cinq minutes en hélicoptère.

- **Une affaire de sexes**

Spécialiste de l'autisme, le professeur Baron-Cohen a travaillé sur la différence entre le cerveau de l'homme et celui de la femme. Démonstration à partir de deux cas particuliers : la jeune Temple Grandin qui éprouvait des difficultés à parler mais "comprendait" parfaitement le

langage des animaux ; et Christopher Taylor, qui est incapable de se rendre seul au pub le plus proche mais qui sait lire la presse dans plus de vingt langues.

http://www.arte-tv.com/fr/connaissance-decouverte/Voyage_20au_20centre_20du_20cerveau/1116482.html

- **La psychopathologie freudienne à l'épreuve de la critique historique sur France Culture**

http://www.radiofrance.fr/chaines/france-culture2/emissions/science_culture/fiche.php?diffusion_id=38128

CRITIQUES

- **L'Anti-Livre Noir de la psychanalyse : Cet Anti-Livre n'est aucunement une réponse au Livre Noir**
- **L'Anti-Livre Noir de la psychanalyse, tromperie sur la marchandise : opinion de Catherine Meyer, Mikkel Borch-Jacobsen, Jean Cottraux, Didier Pleux et Jacques Van Rillaer sur L'Anti-Livre Noir de la psychanalyse**

Le Livre Noir de la psychanalyse, paru en septembre 2005, se présentait comme le bilan critique d'un siècle de freudisme. Quarante historiens, philosophes, épistémologues, psychiatres, psychologues et patients de dix nationalités différentes y posaient quatre questions fondamentales :

Freud a-t-il dit la vérité sur ses découvertes et sur ses guérisons ?

La psychanalyse est-elle une méthode de soins et si oui, quelle est son efficacité comparée à d'autres méthodes ?

Les prétentions de la psychanalyse à élaborer une théorie universelle du psychisme sont-elles légitimes ?

Pourquoi un tel décalage entre l'hégémonie de la psychanalyse en France et son déclin dans le monde ?

L'Anti-Livre Noir de la psychanalyse, paru en février 2006 sous la direction de Jacques-Alain Miller, se présente, quant à lui, comme une « réplique » collective des psychanalystes au *Livre Noir*, dont il va jusqu'à mimer la couverture. Il suffit pourtant d'en feuilleter le contenu pour se rendre compte qu'il y a tromperie sur la marchandise. **Cet Anti-livre n'est aucunement une réponse au Livre Noir.** La grande majorité des 47 textes qui y figurent ne sont qu'un recyclage des exposés présentés au « Forum Anti-TCC » qui s'est tenu au Méridien-Montparnasse sous les auspices de l'Ecole de la Cause Freudienne, le 9 Avril 2005, c'est-à-dire 5 mois avant la parution du *Livre Noir de la Psychanalyse*. **On mesurera l'envergure du bluff en remarquant que le Livre noir n'est quasiment jamais cité** : mis à part la préface de J. A. Miller, il n'est évoqué que dans deux textes.

De quoi s'agit-il ? En réalité, d'une charge violente d'abord contre l'INSERM, jugé coupable de la première évaluation, en France, des résultats de trois formes de psychothérapies, ensuite contre les TCC, et enfin contre les psychanalystes de l'Association Psychanalytique Internationale qui seraient tentés d'entamer un dialogue avec les praticiens des TCC, en acceptant le principe d'évaluations comparatives des diverses psychothérapies, évaluations réclamées par les patients et leurs associations.

<http://www.recalcitrance.com/antilivre noir.htm>

- **Critique de certaines méthodes employées pour évaluer l'intelligence des autistes inadéquates**

Une équipe de l'Université de Montréal démontre que les méthodes couramment employées pour évaluer l'intelligence des autistes sont inadéquates :

<http://www.ledevoir.com/2006/02/20/102496.html>

PRATIQUE

- **Formation sur « Autisme et scolarisation : quelle scolarisation pour les enfants et adolescents avec autisme ? »**

Formation organisée par le CNEFEI à destination des enseignants, des éducateurs spécialisés, des professionnels intervenant auprès de personnes autistes et des parents, du **15 au 18 mai 2006**, au CNEFEI (58-60 avenue des Landes, 92150 Suresnes). Coût : 145 € (personnels de l'Education Nationale et administrations partenaires) ou 250 € (personnes individuelles) ou 310 € (autres personnels). Contact et inscription : Sylvie Robert (tel : 01 41 44 31 18 ou 01 41 44 31 16)

- **Vitavietravel.com veut en finir avec les vacances inadaptées**

Nouvellement créée, VitavieTravel est une agence de voyages en ligne pour tous avec la singularité de ne pas laisser pour compte la clientèle à besoins spécifiques : personnes atteintes d'une maladie, d'une gêne ou d'un handicap, seniors, familles, classes affaires... VitavieTravel est née de la rencontre entre Ludovic Rey-Robert (expert tourisme handicap, triple champion para olympique) et Raynald Servain (ancien manager de Lastminute.com). *Voir tout le dossier de presse sur ce lien*

<http://www.travel.vita-vie.com/pdf/dp2006.pdf>

- **Site « Vos droits »**

Le site "Vos droits Service public" présentant l'ensemble des droits des personnes handicapées, a été mis à jour

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N12.xhtml>

NOUVELLES DU MOUVEMENT

- **Nouveau Conseil d'administration**

De nouveaux administrateurs ont été élus lors de la dernière assemblée générale le 11 mars 2006 : Marie-Angèle Baffin, Frédérique Chassard, Michel Fitoussi, Bruno Lepaulle, Jean-Marc Monguillet, Anne Vialle. Ils rejoignent : Jacques BALLET, Nicole BENADASSI, Thierry BONNEVAL, Malgorzata BOURGA, Marie-Christine BRAJARD, Christiane DE PASQUALE, Henri DOUCET, Catherine DUPONT, Evelyne FRIEDEL, Frédéric GORCY, Michèle LARCHEZ, Mireille LEMAHIEU, Erwan LE MOIGNE, Chantal LE NORCY, Jacqueline MANSOURIAN, André MASIN, Marie-Claude URBAN, Agnès WOIMANT.

- **Congrès d'Autisme France 2006 : Autisme et Éducation Adaptée**

Le prochain congrès annuel d'Autisme France se tiendra le 9 décembre 2006 à Paris au Palais des Congrès.

Dans la continuité du congrès de 2005, le congrès de 2006 portera sur l'éducation adaptée ; soins et éducation adaptés étant fondamentalement liés pour une prise en charge cohérente des personnes autistes.

Les sujets suivants seront présentés : approche éducative adaptée et pluridisciplinaire, méthodes éducatives TEACCH et ABA, stratégies de communication (par l'image et par les signes), scolarisation, accompagnement et formation professionnelle, éducation en établissements pour adultes, respect de la qualité de vie, scénarios sociaux.

Les intervenants que nous espérons avoir parmi nous sont les suivants : Rita Jordan, Bernadette Rogé, Théo Peeters, Catherine Milcent, Eric Willaye, Chantal Brousse, Christine Philip, Maria Pilar Gattegno, Chantal Tréhin, Laurent Petit.

OUVRAGES / FILMS

- **Intervention comportementale pour les jeunes enfants**

Autisme et A.B.A, une pédagogie du progrès

Ron Leaf, John McEachin, 450 pages.

Traduction : Agnès FONBONNE et Catherine MILCENT

Sorti aux USA en 1999, pour la première fois en France une traduction d'un livre sur la stratégie behavioriste.

La découverte de l'autisme provoque toujours un choc et un bouleversement des habitudes familiales. Parmi les méthodes destinées à favoriser le programme, l'A.B.A (Applied Behavior Analysis) également appelée méthode behavioriste ou comportementaliste, lorsqu'elle est appliquée à l'autisme, est la plus efficace à ce jour. Sa stratégie est double : développer des compétences fonctionnelles avec la mise en œuvre des moyens de communications, et diminuer les comportements problématiques tels que les accès de colère, l'automutilation ou l'autostimulation.

Après des décennies de recherches, Ron Leaf et John McEachin exposent ici le programme qu'ils ont mis en place afin d'enseigner les compétences nécessaires à l'autonomie de la personne autiste. La première partie rappelle les techniques behavioristes à maîtriser : le renforcement, la diminution progressive des aides, la technique de l'essai distinct multiple et l'enseignement fortuit.

La seconde partie reprend chacun des objectifs visés en les décomposant en petites étapes successives. Elle aborde plus particulièrement l'enseignement de connaissances que les enfants ordinaires acquièrent sans apprentissage spécifique (jeu, imitation, parole, compétences sociales...). Les programmes proposés dans cette partie ne sont que des exemples, à charge pour les parents et les éducateurs de les modifier en fonction de leur situation.

Cet ouvrage constituera un outil essentiel pour les parents d'enfants autistes et professionnels qui les prennent en charge : éducateurs, aide médico-pédagogiques, orthophonistes, ergothérapeutes, psychologues, psychiatre, infirmiers, aide-soignants, auxiliaires d'intégration, professeurs des écoles. Il s'adresse également aux étudiants en sciences de l'éducation, psychologie et psychopédagogie. .

Pour la 1^{ère} fois en France un livre sur la méthode ABA

Ce livre est le manuel d'application de la méthode ABA (Applied Behavior Analysis). Il s'adresse aux parents et aux professionnels travaillant avec des enfants autistes et désireux de les aider à atteindre le plus haut niveau d'indépendance possible. Basé, entre autres, sur la pédagogie des essais distincts multiples, cet ouvrage présente également des exercices qui aideront familles et enseignants à suivre le programme ABA et à l'adapter selon les besoins de l'enfant.

Véritable « programme scolaire » pour enfants autistes, ce livre distribue des conseils et des instructions afin de faire progresser l'enfant à son rythme et de faciliter au maximum son développement. Outil essentiel à l'utilisation de la méthode ABA, cet ouvrage s'appuie sur de nombreux exemples tirés des actes de la vie quotidienne et familiale.

Intervention comportementale auprès des jeunes enfants autistes
Catherine Maurice avec la collaboration de: Gina Green, Stephen C. Luce,
312 pages

Les **causes de l'autisme** demeurent encore aujourd'hui encore incertaines et l'**observation directe** du comportement du jeune enfant reste donc à ce jour donc le seul moyen de diagnostiquer ce trouble. De nombreux parents ne découvrent ainsi que vers la troisième ou quatrième année de vie de leur enfant la nature du trouble qui affecte ce dernier et il est souvent difficile d'entreprendre un **programme précoce d'intervention** structuré et intensif auprès de l'enfant.

Afin d'aider les **intervenants** et les **parents à agir le plus tôt possible**, le présent ouvrage fait le point sur les **programmes d'intervention actuels** et présente des **stratégies** pour **analyser** et **évaluer** (analyse comportementale appliquée : **A.B.A.**) le comportement du jeune enfant autiste et lui permettre de **développer ses habiletés** au maximum. Il répond également aux **questions les plus courantes** au sujet de l'autisme.

Cet ouvrage constitue un outil précieux pour les **intervenants** qui travaillent auprès des enfants autistes, de même que pour les **parents** de ces derniers.

Salutaire à plus d'un titre, cet ouvrage arrive à point nommé dans un marché francophone peu outillé en ressources pour les intervenants et les parents. Il présente des stratégies d'interventions comportementales auprès des enfants autistes en bas âge. Intervention comportementale auprès des jeunes enfants autistes fait le point sur les programmes d'enseignement actuels et fournit des stratégies pour analyser et évaluer le comportement de l'enfant autiste, lui permettre de développer de nouvelles compétences et pour favoriser l'acquisition du langage. Les parents y trouveront également des réponses aux questions les plus courantes concernant l'autisme.

Commentaire

Puisque les causes de l'autisme demeurent incertaines, c'est encore l'observation directe du comportement des enfants atteints qui sert à le diagnostiquer. Pas étonnant, donc, que de nombreux parents ne découvrent qu'à la troisième ou quatrième année de vie de leur enfant la nature du trouble qui l'affecte. C'est d'ailleurs pourquoi il n'est souvent pas possible d'entreprendre un programme précoce d'intervention structuré et intensif auprès de l'enfant. Afin d'aider les intervenants et les parents à agir le plus tôt possible, l'ouvrage *Intervention comportementale auprès des jeunes enfants autistes* fait le point sur les programmes d'intervention actuels et présente des stratégies pour analyser et évaluer le comportement du jeune enfant autiste et lui permettre de développer ses habiletés au maximum. Il répond également aux questions les plus courantes au sujet de l'autisme. Cet ouvrage constitue un soutien précieux pour les intervenants qui travaillent auprès des enfants autistes de même que pour les parents.

Ce livre fait le point sur les programmes d'interventions actuels et présentes des stratégies pour analyser et évaluer le comportement du jeune enfant autiste et lui permettre de développer ses habiletés au maximum. Il répond également aux questions les plus courantes au sujet de l'autisme. Cet ouvrage constitue un soutien précieux pour les intervenants et les familles.

- **Berlinale 2006 : l'autisme au 56ème édition du festival international du film de Berlin**

Snow Cake s'inspire de l'histoire d'Angela Pell, la scénariste du film, mère d'un garçon autiste . Elle montre comment le fait de partager le quotidien d'une personne souffrant d'autisme peut être contraignant mais pas seulement ! Ce film met en scène une femme (mère) qui est autiste, et traite de l'amitié qui va se développer entre elle et le héros du film Alex.

Sigourney Weaver a effectué, pendant un an, diverses recherches pour ce rôle. Un travail couronné de succès.

- **Festival du film asiatique de Deauville 2006 : Film de clôture – ASIEXPO LYON 2005 grand prix du public & Prix du jeune public**

MARATHON :Un film de Chung Yoon-chul | Avec Cho Seung-woo, Kim Mi-sook, Lee Ki-young, Baek Sung-hyun

MARATHON est une histoire vraie celle de YOON Cho-Won, un jeune autiste passionné de chocolats, de zèbres et de course à pied. 20 ans après sa naissance, ce jeune homme possède le niveau intellectuel d'un garçon de 5 ans. Sa mère se bat corps et âme, depuis toujours, afin d'insérer au mieux Cho-Won dans la société.

La suite sur ce lien :

http://www.oneplusone.fr/cinema/iso_album/dossier_de_presse_m.pdf

Pour adhérer et soutenir notre mouvement

<http://autisme.france.free.fr/fichiers/adhesion.pdf>

Pour plus d'informations

Autisme France - Lot 110 111 - Voie K - 460 avenue de la Quiera - 06370 Mouans Sartoux

Association Reconnue d'Utilité Publique A but non lucratif

Numéro Azur : 0810 179 179 /04 93 46 01 77 - Fax : 04 93 46 01 14

www.autismefrance.org - mail : autisme.france@wanadoo.fr

Conception - rédaction : Michèle Larchez

*Ont participé à ce numéro : Evelyne Friedel, Catherine Dupont Le Calvé,
Agnès Woimant*

*Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre d'information, veuillez le faire savoir à l'adresse suivante
autisme.france@wanadoo.fr*